

Port de Saint-Elme : concertation, pas communion

PROJET Au terme de la concertation publique, un projet se détache mais ne fait pas l'unanimité

Il y a les pour, les farouchement pour, les contre, les farouchement contre, et ceux qui seraient pour, si des aménagements étaient apportés. La concertation publique sur le projet de mise en sécurité des ouvrages de protection et des équipements du port de Saint-Elme, lancée le 2 octobre, s'achève aujourd'hui. Des quatre projets proposés par le conseil général (concessionnaire du port depuis 2004), dont les documents sont exposés à l'hôtel de ville, à la base nautique de Saint-Elme et au conseil général, le numéro 4 « modifié » apparaît comme le plus plébiscité. Un second et ultime débat public, auquel participait le

maire, Arthur Paecht, s'est tenu jeudi dernier au conseil général. Les présents ont appris que le résultat de l'étude de courantologie menée par Océanide dans le cadre du contrat de baie devrait être connu d'ici quelques semaines. Une bonne chose, même si selon François Morin, président du Comité de survie de la baie du Lazaret et environs, « cela aurait dû être réalisé au tout début, avant l'entame de la concertation ».

Craintes et interrogations

Au gré des remarques consignées par quelque cent cinquante Seynois sur le cahier à la Base nautique,

des craintes et interrogations se font jour, surtout de la part des riverains et professionnels de la mer.

« La baie des Sablettes doit être prise dans son ensemble » ; « Les études réalisées ne tiennent pas compte des nuisances causées aux riverains ». Deux vieilles dames (84 et 91 ans) regrettent que « le cachet et le caractère pittoresque du port soient voués à disparaître » ; « Le comblement devant la base nautique est une aberration regrettable qui va défigurer la baie » ; « Il faut éviter à tout prix la construction d'une digue en dur qui casserait le courant devant Le Cannier. Une sur pilotis serait souhaitable » ; « Le réchauffement de la planète



C'est un avis largement partagé, la réhabilitation du port de Saint-Elme ne doit pas lui faire perdre son âme. (Photos Dominique Leriche)

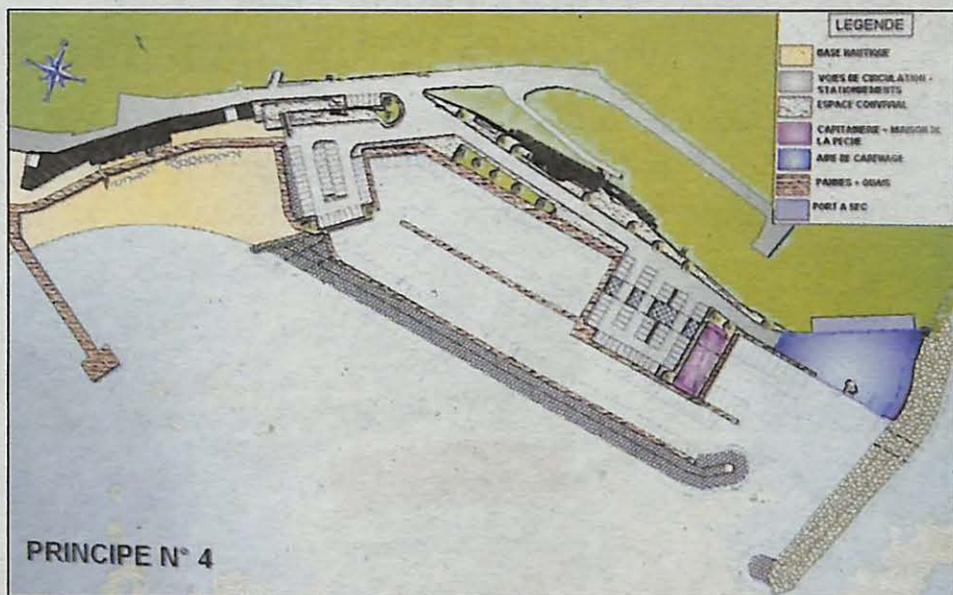
appelle concertation sur le long terme ».

D'autres questions soulevées font référence aux effets du PLU en matière des voies de circulation et places de stationnement.

Rappelons que le port pourrait abriter 220 bateaux et que le projet de réhabilitation est estimé aujourd'hui à 4 ou 5 millions d'euros. Les réflexions d'études qui devraient précéder le lan-

cement de l'enquête publique (en 2008 ou 2009) permettront peut-être de rapprocher les avis. Le chemin est encore long avant le début des travaux.

CHRISTIAN PICHARD



Le projet numéro 4 « modifié », a les faveurs du plus grand nombre.

Le projet des riverains écarté

Le fameux numéro 5 élaboré par l'association « Mieux vivre à Saint-Elme » a été écarté de la concertation car « le plan fait à la main levée ne correspondait pas aux attentes en la matière », expliquent Manon Ranc, Georges Hermon, Lucile Gaudin et Régine Bruel. Ce projet, qu'ils souhaiteraient remettre en selle, « conserve au port son aspect authentique de port de pêche. Il offre une solution facile pour résoudre le pro-

blème des algues qui s'accumulent dans le port en le rouvrant, avec mise en place d'une passerelle et terre-plein sur pilotis pour les activités nautiques.

Il est respectueux de l'environnement, évitant les gros travaux à proximité des herbiers de posidonies et la dégradation d'une partie de plage de sable naturel. Il prend en compte la continuité avec le parc Braudel, en créant par exemple une promenade piétonnière jusqu'au

port mais aussi des contraintes de circulation et de stationnement dans le quartier. Il mise sur un développement mesuré, permettant à tous, riverains, visiteurs et touristes, de profiter des activités proposées par les clubs et associations dans un site qui doit être conservé et non défiguré par un port à sec, un parking, des installations sur la plage ou des bâtiments bouchant la vue des Deux frères. »

Le projet le mieux noté

Des quatre projets proposés par les techniciens du conseil général pour la réhabilitation du port de Saint-Elme, le numéro 4 tient la corde. Il est noté 14,4/20 devant les trois autres (respectivement 13,2/20, 12,8/20 et 12,6/20). Il propose entre autres une capacité d'accueil du port d'environ 200 bateaux, le prolongement d'une digue ouest vers le nord fermant le bassin, la suppression de la digue

nord remplacée par un ponton, un accès au port par une passe au sud, une aire de carénage, l'implantation d'un port à sec et d'une mise à l'eau au sud.

Ce principe repose sur la limitation des travaux de creusement (déroctage) entre les deux bassins actuels permettant de conserver un terre-plein central.

Celui-ci pourra accueillir la capitainerie et divers

locaux (SNSM, local pour les métiers de la mer, etc.) et un stationnement réservé aux usagers du port.

Un autre parking est aménagé au nord. On note aussi une possibilité de réaliser des locaux semis enterrés sous l'avenue de la jetée et le carrefour réaménagé.

Le sentier du littoral trouve une continuité renforcée grâce à des quais larges et sans stationnement à l'est.

Le ponton au nord-ouest proposera plusieurs usages urbains, touristiques et sportifs sur le plan d'eau d'évolution des écoles de voile et d'aviron et séparé de la circulation d'accès au port.

Un passage sera aménagé dans la digue pour rétablir l'avivement du bassin tout en bloquant l'entrée des posidonies mortes et du sable.

